

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 12 avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
du 5 avril 2018
Affichée
le 5 avril 2018

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, , CARON Guillaume, LHOTELLIER Mathieu, Jérémy DUHAMEL , Luc de FRANCQUEVILLE, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, Véronique ISRAEL.

Etaient absents : Jean-Marie PRACHE, WINIARZ Laurent.
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Véronique ISRAEL

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Mr le maire résume le compte-rendu de la réunion de conseil du 1^{er} mars 2018 et interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles observations. Le compte-rendu est approuvé.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence scolaire et périscolaire à la Communauté de Communes, la fiscalisation (centimes syndicaux) de la participation au SIVOS n'est plus possible avec la Communauté de Communes. La somme correspondante (17 000 € en moyenne) est donc impactée sur le budget communal. De ce fait, la seule possibilité de « récupérer » cette somme est d'augmenter les impôts d'environ 16 %. Le Conseil Municipal estime que cela est trop.

Mr le Maire explique que le projet de BP a été fait sans tenir compte d'une augmentation.

Après en avoir délibéré et à la majorité (3 voix contre l'augmentation de Mr Eric MOUTON, Mathieu LHOTELLIER et Luc de FRANCQUEVILLE et 1 abstention de Mr Régis DELASSALLE), le Conseil Municipal décide d'augmenter très faiblement les taux d'imposition afin de préparer l'avenir et conclut à une augmentation de 1%.

Les taux d'imposition sont les suivants :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	8.5 %	8.59 %
Taxe foncière bâti	14.89 %	15.04 %
Taxe foncière non bâti	30.06 %	30.36 %

Subventions allouées en 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les montants des différentes subventions allouées en 2017 :

-Anciens combattants :	400.00 €
-Club des Aînés :	400.00 €
-CCAS :	100.00 €
-Papillons Blancs :	200.00 €
-Manège forain	<u>460.00 €</u>
Pour un total de	1 560.00 €

Mr le Maire propose de reconduire ces subventions en 2018 exceptée la subvention au CCAS, celui-ci étant dissous.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de Mr le Maire soit :

-Anciens combattants :	400.00 €
-Club des Aînés :	400.00 €
- Papillons Blancs :	200.00 €
-Manège forain	<u>460.00 €</u>
Pour un total de	1 460.00 €

🔗 Délibération pour l'achat de supports vélos

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant l'achat de 4 supports vélos :

Prix réel : 112.80 € TTC x 4 =	451.20 € TTC
Subvention TEP CV 40 % =	180.48 € TTC
Subvention BS3V 20 % =	90.24 € TTC
Reste à charge de la commune =	180.48 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'achat de 4 supports vélos selon le plan de financement ci-dessus.

1 support sera installé au cimetière et les 3 autres à l'école au plus tôt.

🔗 Délibération concernant l'annulation de titres sur exercices antérieurs (fermages CCAS)

Mr le Maire informe que suite au décès de Mr DEMARET qui cultivait des terres appartenant au CCAS, les fermages des années 2014 et 2015 pour un montant total de 3 688.48 € n'ont pas été payés. Dans l'impossibilité de récupérer cette somme et le budget du CCAS étant basculé sur le budget commune, il convient de délibérer afin d'annuler ces titres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que soit procédé à l'annulation des titres pour un montant de 3 688.48 €.

🔗 Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de BP. Le Conseil Municipal ayant décidé d'augmenter les taux d'imposition de 1%, le budget primitif est rectifié en conséquence.

Le BP 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

- Section de fonctionnement : 600 542.00 €
- Section d'investissement : 332 380.00 €

En investissement sont inscrits les travaux décidés lors de précédentes réunions : éclairage zénital de la salle communale, toiture de la mairie, achat d'un photocopieur...

Lors du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018, Mr Guillaume CARON avait soumis une proposition de travaux quant au ravalement de la façade de la mairie et la peinture intérieure de la mairie. Suite à cela, une

demande de devis a été faite auprès de l'entreprise DOUTRELEAU. Les devis s'élèvent à 11 859.78 € HT soit 14 231.74 € TTC pour le ravalement et à 5311.49 € HT soit 6 373.79 € TTC pour l'intérieur.

Un devis a également été demandé pour le contour des portes dans la salle communale ; celui-ci s'élève à 546.84 € HT soit 656.21 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le BP 2018.

↳ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de toiture, peintures et éclairage zénital.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de toiture de la mairie, peintures de la mairie et éclairage zénital de la salle communale selon le plan de financement ci-dessous :

<u>Eclairage zénital salle communale :</u>	2 787.84 € HT
<u>Toiture mairie :</u>	15 179.78 € HT
<u>Restauration façade et pignons mairie :</u>	11 859.78 € HT
<u>Travaux de peinture et revêtements de sol suite A la mise en accessibilité mairie</u>	5 311.49 € HT
<u>TOTAL HT :</u>	<u>35 138.89 € HT</u>

**Subvention Conseil Départemental 30%
(plafonné à 33 333 € HT de travaux) :** 10 000.00 €

Fonds Propres 25 138.99 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental telle que présentée ci-dessus.

↳ Divers

*Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des devis de l'entreprise RAMERY concernant l'aménagement d'une partie de l'Allée du Château en parking pour un montant de 65 969.30 € HT et la mise en place d'un bombé sur la place pour un montant de 5 152.00 € HT.
Ces travaux n'ont pas été prévus au BP.

*Mr Luc de FRANCQUEVILLE interpelle sur l'état de la voie communale n°103 chemin du radiophare, vers la SPA.

Séance levée à 19h25



A Buigny-Saint-Maclou, le 17 avril 2018
Le Maire, Eric MOUTON.

